

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Janvier 2016

OBJET : Renouvellement de la pelouse synthétique du stade principal du Domaine de Fontainieu, à Marseille (14ème) : approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et de la variation d'affectation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, pour le renouvellement de la pelouse synthétique du stade principal du Domaine de Fontainieu, à Marseille (13014) :

- d'approuver le programme ainsi que son enveloppe prévisionnelle estimée à 610 400,00 € TTC répartie en 15 600,00 € TTC pour les services et 594 800,00 € TTC pour les travaux
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

Cette dépense sera financée dans le cadre de l'autorisation de programme 2004 – 14009A à hauteur de 610 400,00 € répartis de la façon suivante :

- 15 600,00 € sur la ligne 20 – 0202 – 2031 pour les services,
- 594 800,00 € sur la ligne 23 – 0202 – 231311 pour les travaux.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Annie Citton
Directeur**

du Service des Séances de l'Assemblée